

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration par Discord du 20 mai 2021 de 20:30 à 22:30

Rédacteur : Luc Ronayette

Vérificateurs : les participants à la réunion

Membres du CA participants à la réunion (avec droit de vote) :

- Chantal Gajdos, présidente ;
- Arnaud Knippel, vice-président (à partir de 21:10) ;
- Claude Brisson, trésorier ;
- Fabien Lips, trésorier adjoint ;
- Luc Ronayette, secrétaire ;
- Camille Lévêque, secrétaire adjointe ;
- Dominique Cornuejols, administratrice ;
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur (à partir de 21:15) ;
- Kévin Cuello, président de la Ligue de l'Ouest ;
- Yves Clair, président de la Ligue du Sud-Ouest ;
- Albert Fenech, président de la Ligue de l'Est ;
- Matthieu Aveaux, président de la Ligue de Go en Ligne (jusqu'à 22:05).

Procurations :

- Jean-Paul Gaschignard, administrateur → Chantal Gajdos (jusqu'à 21:15) ;
- Matthieu Aveaux, président de la Ligue de Go en Ligne → Camille Lévêque (à partir de 22:05).

Membres du CA ne participant pas à la réunion et n'ayant pas donné de procuration :

- Lucien Radal, président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Alexandre Pinchard, président de la Ligue Ile-de-France ;
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue de Normandie ;
- Etienne Crubellier, président de la Ligue du Centre ;
- Jean Allard, président de la Ligue Méditerranée.

La Ligue du Grand Nord est toujours en déshérence et n'est toujours pas représentée aux réunions de CA...

Membres du CA élargi invités à participer à la réunion (sans droit de vote) :

- Jean-Yves Papazoglou, responsable échelle de niveau et relations avec l'EGF ;
- Jean-Louis Tu (à partir de 20:40), ERJ (Equipe Responsable des Jeunes) ;
- Marc Jegou (à partir de 21:00), Délégué de Club de la Ligue de l'Ouest ;
- Clément Béni (à partir de 21:00), Délégué de Club de la Ligue Île-de-France.

Auditeurs libres (sans droit de vote) :

- Corentin Macquet, membre du club en ligne SITS et candidat à l'élection au Collège A du CA FFG.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Décompte des voix
 - 2) Approbation du précédent compte-rendu de réunion de CA du 25 février 2021.
 - 3) Proposition de modification de l'échelle de niveau
 - 4) Proposition de règlement pour les compétitions en ligne
 - 5) Congrès National 2021 (stage d'été)
 - 6) Préparation de l'Assemblée Générale 2021
 - 7) Questions diverses
-

1) Décompte des voix

11 voix sur 17 sont présentes ou représentées à l'ouverture de la réunion.

12 voix sur 17 sont présentes ou représentées à partir de 21:10 suite à l'arrivée d'Arnaud.

2) Approbation du dernier CR de réunion du CA du 25/02/2021

Plusieurs modifications sont suggérées par le rédacteur du CR.

Le CR modifié est soumis au vote :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le CR modifié de la réunion du 25/02/2021 est adopté à l'unanimité des voix présentes ou représentées et sera mis en ligne sur le site FFG en remplacement du CR précédent.

3) Propositions de modifications de l'échelle de niveau

Un document présentant les différentes propositions a été mis en ligne à la disposition des participants à la réunion sur le cloud FFG 15 jours avant la réunion. Il est donné en **ANNEXE A**.

Fabien présente ce document en le détaillant point à point et donne les raisons qui ont conduit à proposer ces modifications.

Discussions :

- Jean-Yves dit que pas mal de joueurs ont progressé ces derniers temps en jouant beaucoup sur internet et il demande comment on gère cela vis-à-vis de l'échelle. Il lui est répondu qu'il faut que cela passe par la Commission de Réévaluation qui statuera sur une éventuelle réévaluation de la personne.
- Corentin demande si l'idée de ne pas comptabiliser les parties gagnées par forfait n'est pas pénalisant pour le joueur qui s'est présenté pour jouer la partie et qui aurait pu la gagner. Il lui est répondu que le projet présenté permet de comptabiliser la partie comme une victoire pour le reste du tirage de la compétition mais que ce n'est qu'au niveau de la prise en compte à l'échelle qu'il est envisagé de ne pas compter cette partie. Cela ne nuira donc pas au joueur pour le reste de la compétition en cours et il pourra continuer la compétition avec cette victoire à son actif.

Ce dernier point sur la suppression de la prise en compte à l'échelle des parties gagnées ou perdues par forfait fait débat et, au final, il est décidé par le CA de scinder le vote en 2 parties.

Vote n°1 : Intégralité des propositions de modifications excepté le point sur la suppression de la prise en compte des parties forfait.

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Vote n°2 : Proposition de suppression de la prise en compte à l'échelle des parties forfait.

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	4
CONTRE	3
ABSTENTION	4

Les propositions de modifications de l'échelle de niveau sont donc adoptées dans leur intégralité.

Note post-réunion : un mail d'information sera fait aux licenciés préalablement à la mise en œuvre de ces mesures afin d'éviter un effet de surprise, voire d'incompréhension, lorsque l'échelle sera réajustée.

4) Propositions de règlement pour les compétitions en ligne

Un document présentant ces propositions a été mis en ligne à la disposition des participants à la réunion sur le cloud FFG 15 jours avant la réunion. Il est donné en **ANNEXE B**.

Fabien présente ce document et redonne les raisons qui ont conduit à proposer ce règlement.

Discussions :

- Jean-Louis fait remarquer que lors des compétitions jeunes la mise en œuvre d'une caméra peut compliquer les choses pour les jeunes, en particulier les catégories < 16 ans et < 12 ans qui ne sont pas forcément très à l'aise avec la technique.
- Claude dit que se filmer est une procédure relativement lourde et cela embête tous les joueurs alors qu'il n'y a que quelques individus qui peuvent poser problème. Il trouve que cela est trop lourd pour l'immense majorité des joueurs honnêtes.
- Jean-Yves dit qu'au niveau EGF il a été décidé que la caméra et le comité antitriche soient mis en œuvre pour les compétitions qui ont un enjeu soit monétaire soit de titre de champion et que, pour le reste des compétitions, la procédure n'est pas exigée.
- Fabien précise que le simple fait de dire qu'il y a des mesures mises en œuvre et un comité antitriche qui peut potentiellement être saisi en cas de soupçon peut dissuader fortement les éventuels écarts.
- Jean-Louis dit que la contrainte de se filmer a peut-être un sens pour ceux qui visent un prix, mais un joueur de niveau 5k ne gagne pas grand-chose en général et on pourrait sans doute s'abstenir de mesures de cette sorte pour les joueurs de niveau inférieur à 5k.
- Corentin dit qu'il y a sans doute un pb d'éthique à imposer de se filmer car cela peut ensuite être exploité de manière abusive (harcèlement, discrimination etc.)
- Chantal précise que dans le projet tel qu'il est prévu, la diffusion du film ne se fait pas en direct et qu'il s'agit juste d'enregistrer une vidéo qui n'est ensuite à fournir qu'en cas de doute et que, par ailleurs, cette vidéo n'est fournie qu'au comité antitriche de la compétition.
- Corentin dit que la procédure est lourde : il faut avoir le matériel adéquat permettant de filmer joueur + écran d'ordinateur, il faut savoir le mettre en œuvre puis il faut sauvegarder le film durant un certain temps après la compétition et éventuellement l'uploader à la demande. Il pense que cela peut freiner la volonté des joueurs à participer à une compétition.
- Chantal répond que la réciproque est aussi vraie et elle cite l'exemple d'un cas de triche suspectée d'un joueur en dan qui a été décelé récemment lors d'un tournoi. La personne a été disqualifiée par le comité antitriche. Par la suite, la personne s'est inscrite à un autre tournoi et cela a freiné l'inscription des joueurs en dan à ce tournoi.
- Corentin évoque le respect du RGPD (Note du rédacteur : RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données qui est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel adopté par le Parlement Européen le 27 avril 2016). Claude lui rétorque que l'accord du joueur pour les conditions de sa participation à la compétition qui nécessite de se filmer sera demandé et à ce moment-là il aura accepté que sa responsabilité et les éventuelles données à caractère personnel soient utilisées. Donc le RGPD sera respecté.
- Corentin dit que le fait de se filmer durant, par exemple, tout un week-end de tournoi alors qu'on a une vie de famille peut impliquer que soient filmées des personnes de la cellule familiale qui passeraient dans le champ de la caméra et ces personnes n'auront pas donné leur accord en s'inscrivant à la compétition.
- Chantal pose la question de connaître les éventuelles autres solutions de mesures antitriche qui pourraient être mises en œuvre si on n'impose pas de se filmer. Il est évoqué de manière assez floue

une éventuelle possibilité de mesure par logiciel mais l'expérience des échecs montre que cela ne fonctionne pas vraiment.

- Camille dit qu'on peut penser que certains points de cette proposition vont peut-être un peu loin mais il faut quand même sans doute prendre des mesures antitriche.
- Chantal dit qu'elle entend et comprend que des joueurs ne veulent pas utiliser de caméra car ils trouvent que cela est lourd et intrusif mais elle évoque aussi le fait que le bureau a été saisi par des responsables d'organisation de tournois qui s'inquiétaient de voir des gens soupçonnés d'avoir triché s'inscrire à leur tournoi et ils demandaient que le bureau prenne des mesures.
- Luc enchaîne en disant que selon lui il faut trouver une / des solution(s) car il n'est pas forcément ni dans les compétences ni dans les attributions du bureau FFG de prendre des décisions sur les cas de triche qui sont seulement suspectés et que lorsque le bureau a été saisi pour des affaires il a trouvé cela très lourd à gérer sans preuve formelle. Il précise qu'il est par contre du ressort du bureau de la FFG de prendre les mesures qui s'imposent si un cas de triche est réellement avéré et pas seulement suspecté et que, pour arriver à une telle conclusion formelle, il faut des mesures antitriche mises en œuvre qui soient réellement efficaces.
- Claude demande si on ne peut pas considérer qu'imposer ou non des caméras est de la responsabilité de l'organisateur de la compétition. Fabien répond que l'échelle FFG est de la responsabilité de la FFG et qu'à ce titre la FFG doit protéger son échelle d'éventuelles dérives en évitant de prendre en compte des parties où il y a eu triche. On ne peut donc pas laisser ce choix à l'initiative de l'organisateur de la compétition et il doit être imposé par la FFG.

21:55 : la proposition donnée en **ANNEXE B** est soumise au vote.

Suite à l'arrivée d'Arnaud à 21:10, le nombre de voix présentes ou représentées est passé à 12 mais au moment de ce vote Albert s'est absenté et le nombre de voix reste donc à 11.

Vote sur le document de proposition de règlement pour les compétitions en ligne :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	3
CONTRE	5
ABSTENTION	3

Il est décidé à l'issue de ce vote qui n'avalise pas cette proposition de règlement de constituer à l'initiative du responsable compétition un groupe de travail sur ce thème. Ce groupe de travail sera ouvert à toute personne volontaire. Il devra faire des propositions au CA dans les mois à venir et, en tout état de cause, ces propositions devront être présentées lors de la prochaine réunion du CA qui aura lieu en septembre 2021.

Note post-réunion : ce groupe de travail a été créé et tout membre licencié intéressé peut s'y inscrire et participer à l'effort de réflexion : <https://admin.jeudego.org/mailman/listinfo/competitions-en-ligne>

5) Congrès National 2021 (stage d'été)

Claude, Responsable logistique, dit que les inscriptions vont bon train : plus d'une soixantaine de personnes sont inscrites à ce jour (dont 55 stagiaires payants).

Tanguy Le Calvé 1p sera le responsable de la pédagogie. Denis Karadaban 5d, Florent Labouret 5d et Motoki Noguchi 6d seront pédagogues et, selon le nombre de stagiaires, Ariane Ougier 4d pourrait également être sollicitée et faire partie de l'équipe. Ils seront présents durant les 2 semaines.

Deux pédagogues supplémentaires sont également prévus : Ali Jabarin 2p (1ère semaine) et Lucas Neiryck 6d (2ème semaine).

Jean-Louis pose la question de savoir comment sera effectué l'encadrement des jeunes qui viennent sans leurs parents. Claude répond que Roland Carbonel (titulaire d'un BAFD) encadrera ces jeunes. Il précise qu'il est prévu de refaire un point sur la question le 10 juin. Si le nombre de jeunes venant sans parents passe à 8 ou plus, il faudra à ce moment-là embaucher une deuxième personne à minima titulaire d'un BAFA.

Jean-Yves pose la question des conditions sanitaires qui seront mises en œuvre. Luc répond que plusieurs hypothèses sont envisagées mais qu'on attend encore de savoir quelles seront les consignes gouvernementales après la 2^{ème} phase de déconfinement du 9 juin.

6) Assemblée Générale 2021

Elle aura lieu en ligne le 26 juin 2021 de 9h à 13h.

Chantal précise que les différents documents sont en cours de rédaction et qu'ils seront mis dès que possible sur le cloud FFG à la disposition des délégués de clubs.

Luc donne la liste des candidatures pour l'élection au Collège A du CA FFG et à la présidence de la FFG reçues à ce jour sur l'adresse secrétaire FFG. Il précise qu'il reste encore 6 jours pour que, conformément à nos statuts, des candidat(e)s se manifestent 1 mois avant la tenue de l'AG et cette liste n'est donc pas définitive.

Candidatures à l'élection en tant qu'administrateur/trice du Collège A

- Jean-Paul GASCHIGNARD (mail du 30/04/2021 à 20:14) ;
- Clément BENI (mail du 01/05/2021 à 01:18) ;
- Luc RONAYETTE (mail du 05/05/2021 à 08:46) ;
- Camille LEVEQUE (mail du 05/05/2021 à 10:10) ;
- Fabien LIPS (mail du 05/05/2021 à 16:50) ;
- Chantal GAJDOS (mail du 05/05/2021 à 17:19) ;
- Corentin MACQUET (mail du 06/05/2021 à 20:19) ;
- Claude BRISSON (mail du 06/05/2021 à 20:56) ;
- Dominique CORNUEJOLS (mail du 07/05/2021 à 13:36).

Candidatures à l'élection à la présidence de la FFG

- Chantal GAJDOS (mail du 05/05/2021 à 17:19) a déposé sa candidature en donnant la précision suivante : elle est prête à laisser la place si un des membres du bureau actuel veut reprendre le flambeau de la présidence.

Note post-réunion : à la suite de cette réunion de CA, plusieurs modifications sont intervenues avant la fin du délai de dépôt des candidatures de 1 mois avant la date de l'AG :

- Arnaud Knippel, actuel vice-président, a candidaté à l'élection à un poste d'administrateur du collège A portant ainsi le nombre de candidat à 10 personnes pour 9 postes ;
- Claude Brisson, actuel trésorier, a décidé de se porter candidat à l'élection à la présidence ;
- Conformément à ce qu'elle avait annoncé, Chantal a retiré sa candidature à l'élection à la présidence puisqu'un des membres du bureau actuel a décidé de se présenter.

7) Questions diverses

Budget

Chantal fait un point rapide sur le budget réalisé qui sera présenté lors de l'AG du 26 juin. Elle met en évidence le fait qu'hormis quelques ajustements liés aux différences d'activités réalisées en raison de la pandémie, ce budget réalisé est cohérent par rapport au budget prévisionnel qui a été voté lors de l'AG 2020. Ce réalisé n'étant pas encore tout à fait finalisé, il n'est pas reproduit dans le cadre de ce CR de réunion.

Règlement intérieur

Luc demande si on doit appliquer à la lettre l'article 18.4 du règlement intérieur qui précise au sujet de la présence des membres du CA aux réunions que : "*Un président de Ligue (collège B) peut désigner un vice-président de sa ligue afin de le représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Sauf maladie justifiée ou cas de force majeure, un membre absent à deux réunions consécutives pendant le cours de son mandat est automatiquement considéré comme démissionnaire. Il est entendu qu'un membre régulièrement représenté n'est pas considéré comme absent.*"

Il précise qu'il trouve que trop peu de ligues ont élu des vice-présidents lors de leurs AG et il les incite fortement à le faire afin de donner plus de chance à la représentativité des ligues lors des réunions de CA. Il dit par ailleurs qu'il trouve préoccupant la non-participation de plusieurs présidents de ligues (Rhône-Alpes, Méditerranée, Ile-de-France) à plusieurs réunions consécutives du CA sans donner de procuration et il demande si on doit appliquer le règlement et les considérer comme démissionnaires. Il est estimé par les participants à la réunion que cette partie du règlement ne doit s'appliquer qu'aux membres du Collège A du CA qui sont élus en AG FFG et non aux membres du Collège B qui sont membres de droit en tant que présidents de ligue élus en AG de ligue.

22:36 : fin de la réunion

ANNEXE A : Propositions de modifications de l'échelle de niveau

La fédération européenne a changé début avril son algorithme (voir <http://goratings.eu/> pour plus de détails ; voir aussi les tableaux donnés ci-après pour observer les effets de ces modifications).

Pour s'y adapter, l'équipe de l'échelle propose donc les modifications suivantes :

1) Réévaluation globale des niveaux FFG :

- une pierre pour tous les joueurs de niveau inférieur à 6k ;
- rien pour tous les joueurs de niveau supérieur à 6d ;
- une interpolation linéaire entre les deux : $0,1 * (500 - \text{Niveau FFG})$

Justification : l'ensemble des niveaux des joueurs européens a été recalculé, entraînant des hausses importantes pour la plupart. La réévaluation immédiate proposée vise à compenser l'écart ainsi créé.

2) Modification de la valeur "a" de l'algo pour coller avec le nouvel algo EGF :

L'ancienne formule $a = (2050 - \text{Niveau FFG}) / 20$ doit être remplacée par $a = (1250 - \text{Niveau FFG}) / 6$

Justification : la valeur "a" est très importante pour l'algorithme puisqu'elle gère les parties déséquilibrées en calculant une probabilité théorique de gain (à titre d'exemple, la probabilité théorique qu'un 10k batte un 8k passe de 20,9% à 34,6% avec cette modification). Les responsables de l'échelle européenne ont fait une analyse statistique des résultats de ces 25 dernières années pour adapter au mieux cette valeur à la réalité.

3) Augmentation de l'inflation de l'échelle FFG :

- modification du coefficient d'inflation epsilon à 5% (au lieu de 1,6% actuellement)
- modification du seuil de réévaluation à 50 points (au lieu de 60 actuellement)
- modification du seuil de réévaluation pour les nouveaux joueurs à 25 points (au lieu de 50 actuellement)
- modification du seuil d'arrêt de l'algo de réévaluation à 3 points (au lieu de 10 actuellement)

Justification : le nouvel algorithme de l'EGF a fortement augmenté ses propres paramètres d'inflation en arguant que l'ancien était déflationniste. Les mesures proposées visent à éviter qu'il y ait une dérive entre les niveaux EGF et FFG. Dans le détail, les deux premières mesures (coefficient d'inflation et réévaluation) sont les mesures principales. La troisième permettra de mieux fixer le niveau des nouveaux joueurs tandis que la dernière est un point d'amélioration technique.

4) Autres modifications diverses

- Augmenter les coefficients des parties sur 13x13 (50% au lieu de 20% actuellement) et 9x9 (25% au lieu de 10%)

Justification : la prise en compte actuelle semble particulièrement faible.

- Supprimer la prise en compte des parties à handicap sur 13x13 et 9x9

Justification : la conversion entre un handicap sur petit plateau et un handicap sur 19x19 n'est pas implémentée, les calculs de l'échelle sont donc incohérents pour ces parties.

- Supprimer la prise en compte des parties gagnées par forfait

Justification : l'idée est que l'échelle est là pour évaluer au mieux les niveaux des joueurs et ne doit pas servir à sanctionner des problèmes de comportement. À noter qu'elle nécessiterait une mise à jour de Gotha.

Tableau 1 : effet des modifications de l'échelle EGF pour des parties à égalité :

Niveau du joueur	Points gagnés ou perdus à égalité contre un adversaire de même niveau (hors inflation) (égal à con/2)		Points d'inflation créés à l'échelle par une partie entre deux joueurs de même niveau (lié aux paramètres epsilon ou bonus)	
	Avec l'algo actuel (FFG ou EGF)	Avec le nouvel algo EGF	Avec l'algo actuel (FFG ou EGF)	Avec le nouvel algo EGF
-1950	58	42,2	1,86	11,00
-1750	52,5	38,1	1,68	10,00
-1550	47,5	34,1	1,52	9,00
-1350	42,5	30,3	1,36	8,00
-1150	37,5	26,6	1,20	7,00
-950	32,5	23,2	1,04	6,00
-750	27,5	19,9	0,88	5,00
-550	23,5	16,8	0,75	4,00
-350	19,5	13,9	0,62	3,00
-150	15,5	11,2	0,50	2,00
50	12	8,8	0,38	1,03
250	9	6,6	0,29	0,28
450	6,5	4,6	0,21	0,03
650	5	2,9	0,16	0,00

Tableau 2,3,4,5 : probabilités théoriques de victoire du joueur le plus faible selon l'écart de niveau :

Écart de niveau entre les deux joueurs 2

Niveau joueur le plus faible	Probabilité théorique de victoire du joueur le plus faible	
	Pour l'algo actuel (FFG ou EGF)	Avec les nouvelles valeurs de a
-1950	26,89 %	39,23 %
-1750	25,87 %	38,54 %
-1550	24,77 %	37,75 %
-1350	23,57 %	36,85 %
-1150	22,27 %	35,82 %
-950	20,86 %	34,61 %
-750	19,33 %	33,18 %
-550	17,68 %	31,48 %
-350	15,89 %	29,42 %
-150	13,97 %	26,89 %
50	11,92 %	23,75 %
250	9,78 %	19,78 %
450	7,59 %	14,80 %
650	5,43 %	8,84 %

Écart de niveau entre les deux joueurs 4

Niveau joueur le plus faible	Probabilité théorique de victoire du joueur le plus faible	
	Pour l'algo actuel (FFG ou EGF)	Avec les nouvelles valeurs de a
-1950	11,92 %	29,42 %
-1750	10,86 %	28,22 %
-1550	9,78 %	26,89 %
-1350	8,68 %	25,41 %
-1150	7,59 %	23,75 %
-950	6,50 %	21,88 %
-750	5,43 %	19,78 %
-550	4,41 %	17,43 %
-350	3,44 %	14,80 %
-150	2,57 %	11,92 %
50	1,80 %	8,84 %
250	1,16 %	5,73 %
450	0,67 %	2,93 %
650	0,33 %	0,93 %

Écart de niveau entre les deux joueurs 3

Niveau joueur le plus faible	Probabilité théorique de victoire du joueur le plus faible	
	Pour l'algo actuel (FFG ou EGF)	Avec les nouvelles valeurs de a
-1950	18,24 %	34,16 %
-1750	17,09 %	33,18 %
-1550	15,89 %	32,08 %
-1350	14,62 %	30,84 %
-1150	13,30 %	29,42 %
-950	11,92 %	27,80 %
-750	10,50 %	25,92 %
-550	9,05 %	23,75 %
-350	7,59 %	21,21 %
-150	6,14 %	18,24 %
50	4,74 %	14,80 %
250	3,44 %	10,91 %
450	2,30 %	6,75 %
650	1,36 %	2,93 %

Écart de niveau entre les deux joueurs 5

Niveau joueur le plus faible	Probabilité théorique de victoire du joueur le plus faible	
	Pour l'algo actuel (FFG ou EGF)	Avec les nouvelles valeurs de a
-1950	7,59 %	25,09 %
-1750	6,71 %	23,75 %
-1550	5,85 %	22,27 %
-1350	5,02 %	20,65 %
-1150	4,21 %	18,87 %
-950	3,44 %	16,93 %
-750	2,73 %	14,80 %
-550	2,09 %	12,52 %
-350	1,53 %	10,09 %
-150	1,05 %	7,59 %
50	0,67 %	5,13 %
250	0,39 %	2,93 %
450	0,19 %	1,24 %
650	0,08 %	0,29 %

ANNEXE B : Propositions de règlement pour les compétitions en ligne.

Suite à des cas de suspicions de triche concernant des joueurs français, le bureau FFG propose les règles suivantes qui s'appliqueraient à partir du 1^{er} juillet :

1) Comptabilisation à l'échelle des compétitions en ligne

Seuls les tournois respectant les règles antitriche édictées au paragraphe suivant sont comptabilisés à l'échelle, et ce avec un coefficient de 50%.

Des tournois étrangers respectant des règles similaires pourront faire exception et être comptabilisés au cas par cas avec ce même coefficient.

Précision : des championnats de club ou de ligue peuvent éventuellement être organisés en ligne sans ces règles antitriche pour déterminer des qualifications (mais sans être comptabilisés).

2) Règles antitriche sur les compétitions en ligne

- Les organisateurs doivent définir à l'avance un comité d'arbitrage
- Tous les joueurs de niveau supérieur à 5k ont l'obligation de se filmer :
 - caméra(s) extérieure(s) permettant de voir à la fois l'écran du joueur, sa tête et ses mains ; les écouteurs ou les capuches sont interdits
 - obligation pour chaque joueur de conserver les vidéos pendant au minimum une semaine après le tournoi : ces vidéos peuvent être demandées par le comité d'arbitrage du tournoi ou par des instances fédérales
 - défaite automatique par forfait si les vidéos ne sont pas présentées ou sont non conformes (et ce indépendamment de toute sanction supplémentaire éventuelle pour suspicion de triche)